

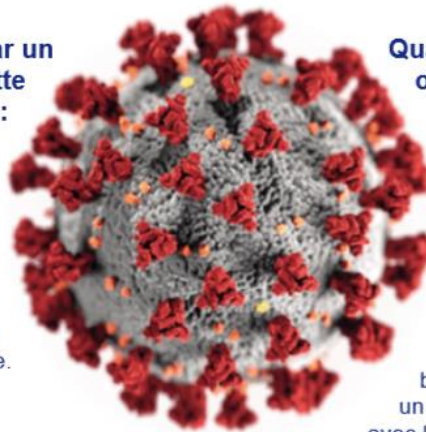
# CONSIGNES DE PREVENTION SUR LE RISQUE DE TRANSMISSION DU COVID 19 DANS LE CADRE DE LA POURSUITE D'ACTIVITES EN PERIODE DE CONFINEMENT

## Quels sont les risques de transmission du Covid-19 ?

### Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminée :

Sécrétions projetées lors d'éternuements ou de la toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection.

Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.

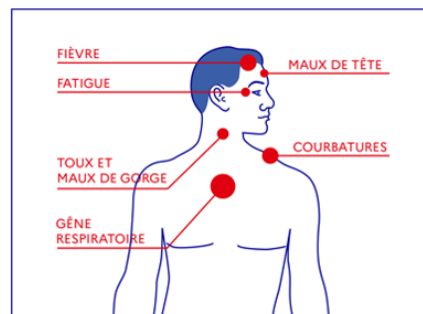


### Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées. Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures.

Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

## Quels sont les signes ?



- Il est important de rappeler et de montrer les mesures barrières je les affiche et je montre l'exemple!

### Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans **un mouchoir**



Saluez sans se serrer <sup>(SEP)</sup> la main, évitez les embrassades

## I – OBLIGATIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Aux termes de la loi, « l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation, la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés » et il doit veiller à « l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes ».

Ainsi, il n'incombe pas à l'employeur de garantir l'absence de toute exposition des salariés à des risques mais de les **éviter le plus possible** et s'ils ne peuvent être évités, de les **évaluer régulièrement** en fonction notamment des recommandations du gouvernement, afin de prendre ensuite **toutes les mesures utiles pour protéger les travailleurs exposés**.

C'est au regard de ce cadre que doivent être définies les obligations respectives des employeurs mais aussi des salariés.

### I – AVANT LA REPRISE D ACTIVITE, JE M'ORGANISE

Je reprends contact avec mon client, la maîtrise d'ouvrage et le CSPS (le cas échéant) pour m'assurer de la réouverture de mes chantiers ciblés et des conditions particulières de sécurité liées à cette reprise.

- J'informe mon médecin du travail et mes représentants du personnel,
- Je mets à jour mon document unique en y intégrant les moyens de prévention,
- Je préviens mes fournisseurs de mon intention de reprendre l'activité et de mes consignes spécifiques sur le chantier,

- Je m'informe quotidiennement des mesures imposées nationalement depuis des sources sûres (sites du Ministère du Travail),
- Je vérifie que je suis en mesure de mettre en œuvre les moyens de prévention dictés par Le Ministère (voir chapitre II),
- Je vérifie le nombre de personnes disponibles et en bonne santé,
- Je m'assure que les personnes disponibles possèdent les compétences et les habilitations nécessaires pour les chantiers qui reprennent,
- J'établis les dérogations de déplacement pour mon personnel,
- J'informe mon personnel sur les risques et les mesures de prévention spécifiques qu'il doit strictement respecter,
- J'impose à mes équipes une remontée d'information quotidienne des chantiers afin d'identifier et de traiter les situations à risque que nous n'avions pas anticipées,
- Je m'assure que mes compagnons disposent de moyens de transport individuels pour venir au travail ainsi que pour aller sur les chantiers.

## **II – MISE EN PLACE DE MOYEN DE PREVENTION ORGANISATIONNEL, COLLECTIF ET INDIVIDUEL**

- Je demande aux agents de venir en tenue de travail et à des horaires décalés, les vestiaires et salles de convivialité seront fermées,
- Je leur mets à disposition un véhicule par agent,
- Les repas seront pris à l'intérieur de leur véhicule seul ou à l'extérieur si la météo le permet,
- Je mets à disposition les moyens de se laver et de se décontaminer : savon + réserve d'eau + essuie-mains ou gel hydroalcoolique,
- Je mets à disposition les moyens de décontaminer les surfaces : lingettes désinfectantes, produits de nettoyage désinfectant pour les sols, les tables, poste de conduite d'engins et véhicules, outillages, ...,
- Je mets à disposition des gants de manutention afin de faciliter le nettoyage des mains par la suite,
- J'impose un éloignement de plus d'un mètre entre chaque personne.
- Quand l'intervention à plusieurs sur une même tâche est indispensable, constituez des binômes, trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre
- Privilégiez le travail côte-à-côte plutôt que face-à-face avec toujours la distance de sécurité entre les personnes,

- Pour décharger les charges, pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct entre les opérateurs,
- Limitez les rotations de poste dans la journée,
- Privilégiez les outils individuels,
- L'outillage et le matériel partagé doivent être régulièrement nettoyés à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise et la fin de la journée de travail,
- En cas de rupture de stock d'EPI, je propose le modèle de performance supérieure ou je stoppe la tâche concernée,
- Si prêt de matériel entre salariés, je fais porter des gants de manutention ou je prévois la désinfection de l'outillage à chaque prêt entre salariés,
- J'évite, autant que possible, que mes salariés travaillent seuls sur un chantier à défaut les dote de Téléphone pour travailleur isolé,
- Je visite les chantiers quotidiennement et vérifie que la coactivité ne s'oppose pas à mes consignes et ne génère pas une augmentation des autres risques. Je m'assure que mes compagnons les respectent scrupuleusement.

Ces consignes d'hygiène et de sécurité sont recommandées par le site du Ministère du Travail à la date de réalisation de ce document

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/>

## Numéros utiles

Un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : [0 800 130 000](tel:800130000).

Si vous avez des difficultés pour entendre ou parler par téléphone en raison d'un handicap, vous pouvez vous rendre sur l'[espace de contact ouvert dédié aux personnes sourdes, malentendantes ou aveugles](#).

Vous pouvez également vous tenir informé sur [le compte du Gouvernement sur WhatsApp en cliquant ici](#), ou en enregistrant le numéro "07 55 53 12 12" au nom de Gouvernement puis en envoyant à ce contact un message sur l'application pour commencer la discussion.

**Attention, la plateforme téléphonique et le bot WhatsApp ne dispensent pas de conseils médicaux.**

Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU (15) ou j'envoie un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114).

# Hygiène des mains

par friction hydroalcoolique



1 Frotter la paume de la main de la main.



2 Frotter l'ongle d'une main contre le dos de l'autre main.



3 Frotter l'un après l'autre le dos de la main droite.



4 Frotter entre les doigts.



5 Frotter le côté des doigts, puis le poignet de la main droite.



6 Ne pas oublier les poignets.



7 Vérifier que le dos de la main est bien couvert par le produit.



8 Répéter sur la main gauche.



9 Vérifier que les deux mains sont bien couvertes et bien sèches.

# Bien ajuster son MASQUE pour se protéger



1 Repérer le haut (barrette nasale).



2 Presser les élastiques derrière la tête, de part et d'autre des oreilles.



3 Vérifier que le masque couvre bien le menton.



4 Ajuster le masque en pinçant la barrette sur le nez.



5 Tester l'étanchéité : pousser le masque avec une feuille en plastique et inspirer; le masque doit se plaquer sur le visage.



6 Après usage, retirer le masque par les élastiques.